

LA FRANCE RÉPUBLICAINE

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

A LYON

3, place des Cordeliers, 3

LES ANNONCES SONT REÇUES EXCLUSIVEMENT
Chez M. V. FOURNIER, directeur de l'Agence de Publicité
14, rue Comfart, à Lyon



JOURNAL QUOTIDIEN

Directeur politique et rédacteur en chef : M. Eugène VÉRON

ABONNEMENTS

PRIX	8 mois	1 an
pour Lyon...	10 fr.	20 fr.
— Rhône, Ain, Isère,	11	22
— Saône-et-Loire et Loire,	13	25
— Hors de ces départements,	15	30
— Étranger...	18	35

Envoyer un bon sur la poste, ou un mandat à vue sur Lyon.

PROCLAMATION

DE M. LE MARÉCHAL DE MAC-MAHON
Président de la République

Aucune atteinte ne sera portée
aux lois existantes et aux insti-
tutions.

25 mai 1873

Lyon, le 5 Juillet 1873

Nous en demandons bien pardon aux
journaliers de l'ordre moral qui nous rail-
laient si agréablement il y a peu de
jours, mais nous allons de nouveau agiter
le « spectre du cléricalisme ».

Le lecteur pourra se convaincre que le
spectre est bel et bien vivant.

On sait qu'un projet de loi « déclarant
d'utilité publique la construction d'une
église proposée par l'archevêque de Paris
sur la colline de Montmartre » a été dé-
posé sur le bureau de l'Assemblée.

M. Cazenove de Pradines a présenté un
article additionnel demandant qu'une dé-
légalation de cinquante membres de l'As-
semblée assiste à la pose de la première
pierre de cette église.

La commission chargée de l'examen de
ce projet l'a adopté avec enthousiasme,
ainsi que l'article additionnel précité.
Elle a choisi M. Keller pour rapporteur,
et l'on compte que le rapport sera déposé
aujourd'hui ou demain au plus tard.

Voilà qui est aller vite en besogne.

Les gens qui ont conservé quelque
sang-froid se demanderont pourquoi ce
projet prend le pas sur vingt autres plus
importants, et ils s'étonneront en même
temps que les obstacles légaux auxquels
se heurte fatalement la requête de M.
l'archevêque de Paris n'aient pas arrêté,
au moins quelques instants, nos graves
législateurs.

Le fait est d'autant plus surprenant
que le droit d'expropriation est un de
ceux dont il importe d'user avec le plus
de discrétion. C'est du moins l'avis d'un
éminent jurisconsulte, de M. Batbie au-
jourd'hui ministre des cultes. Dans un de
ses ouvrages — qui ne sont peut-être pas
assez connus — il déclare expressément
que « le droit d'expropriation n'appartient
et ne peut appartenir qu'à l'État, aux
départements ou aux communes, et pour
des entreprises ayant pour objet des
services publics ». Ailleurs il ajoute :
« Ce droit est si exorbitant qu'il ne faut
pas l'accorder aux personnes morales qui
n'en ont pas été formellement investies ».

— Voilà pour la légalité.

Quant à l'utilité de la mesure proposée
par l'archevêque de Paris, elle est non
moins contestable. Il est en effet de no-
torité publique que l'arrondissement de
Montmartre est déjà pourvu d'un nombre
d'églises plus que suffisant pour les be-
soins du culte.

Pour toutes ces raisons, et si M. Batbie
est resté fidèle à l'esprit de son *Traité de
droit public et administratif*, nous de-
vons nous attendre à voir le ministre des
cultes combattre à la tribune un projet
dont, il ne l'ignore pas, la majorité ca-
resse amoureusement la prompte réalisa-
tion.

Mais M. Batbie, on le sait de reste, ne
brille pas par la fermeté de ses convic-
tions. C'est là son moindre défaut. Se
mettre en opposition avec la majorité au
risque de perdre son portefeuille, lui pa-
raitrait sans doute bien grave ; il tien-
drait pour plus dangereux encore d'en-
trer en lutte avec la toute-puissante com-
pagnie de Jésus. Or ce sont les Jésuites
qui sont sur eux en cause en cette affaire.

Ce sont eux, on le sait, qui ont inventé

le culte du sacré-cœur de Jésus. Ce que
l'on sait peut-être moins, c'est que le 15
août 1534, jour de l'Assomption, Ignace
de Loyola et quatre de ses compagnons,
Espagnols comme lui, Lainez, Salmeron,
Bobadilla et Rodriguez, se réunirent dans
la chapelle souterraine de l'église de
Montmartre ; là ils firent le vœu de
constituer l'ordre de la compagnie de
Jésus et de se mettre exclusivement, ab-
solumment, au service du saint-siège.

Donc, il faut s'y attendre, Paris (et les
Parisiens s'y attendent) sera prochainement
sous la double protection du sacré-cœur
de Jésus et d'Ignace de Loyola.

Nous croyons fort que les Parisiens ne
feront qu'en rire. Quant à l'ordre moral,
nous ne savons vraiment pas ce qu'il y
gagnera. En effet, un affreux radical
qui répondait au nom de Pascal (rien de
notre ancien préfet) a surabondamment
démonstré, dans une série de lettres qui
firent quelque bruit en leur temps, que
tous les ouvrages des bons Pères de la
Compagnie de Jésus contenaient l'apo-
logie la plus effrontée de faits bien et dû-
ment qualifiés crimes ou délits par la
loi.

Cependant, loin d'inquiéter les Jésui-
tes, on s'incline respectueusement devant
eux ; leurs moindres désirs deviennent
des ordres. Si ce n'est pas là la triomphe
du cléricalisme, qu'est-ce donc ?

Nous avons encore un autre fait bien
caractéristique à signaler. C'est l'article
6 du contre-projet de réorganisation de
l'instruction primaire présenté par M.
Ernoult actuellement garde-des-sceaux.
La place nous faisant défaut aujourd'hui,
nous en reparlerons demain.

A. BALLU.

NOUVELLES POLITIQUES

M. le ministre de l'intérieur vient d'adres-
ser aux préfets la circulaire suivante :

Versailles, le 23 juin 1873.

Monsieur le préfet,
Des scènes de désordre se sont produites sur
divers points du territoire, à l'occasion du dernier
tirage au sort. Dans certaines localités, elles ont
eu un caractère particulièrement grave, et la gen-
darmérie, assaillie violemment par les perturba-
teurs, n'a pu rétablir l'ordre qu'au prix d'éner-
giques efforts et en faisant même usage de ses
armes.

Ces incidents déplorables paraissent devoir être
attribués presque partout à la fâcheuse habitude
qu'auraient les jeunes gens appelés à tirer au sort,
de parcourir les rues par bandes, précédés de
tambours et de drapeaux, et de troubler la tran-
quillité publique par des clamours et des chants.

Les intérêts de l'ordre et la sécurité publique
commandent de prendre des mesures pour empê-
cher le retour périodique de ces désordres. Je
vous invite donc à examiner, en tenant compte
des habitudes locales et du caractère de la popu-
lation de votre département, s'il ne conviendrait
pas d'interdire, par un arrêté général, les mani-
festations et promesses de tous caractères qui en
sont les principales causes.

J'appelle également votre attention sur les in-
convénients qu'il paraît avoir à effectuer le tirage
au sort dans l'après-midi, à une heure où les têtes
peuvent être échauffées par le dîner et par les
libations qui le suivent très-souvent. La prudence
semble exiger que le tirage ait lieu, autant que
possible, dans la matinée. Je vous prie de vou-
loir bien prendre également des mesures à ce
sujet.

Recevez, etc.

Le ministre de l'intérieur,

BULÉ.

Cet homme assurément n'aime pas la musique.

Jamais on n'avait songé à priver les jeunes
conservés de l'innocente satisfaction de mar-
cher « par bandes, même précédés de tam-
bours et de drapeaux ». La tolérance allait
même jusqu'à leur permettre de chanter des
chants patriotiques.

Ces désordres vont disparaître. Sous le
gouvernement de « l'ordre moral », on ne
permettra plus qu'aux pélerins de marcher
par « bandes », et en fait de « chants », on
ne tolérera plus que des cantiques.

On écrit de Paris, 4 juillet :

« C'est aujourd'hui l'anniversaire de l'indé-
pendance américaine ; aussi tous les compa-
triotres de Washington habitant Paris sont en
lieu. Les maisons américaines ont hissé sur
leurs toits l'étendard étoilé des États-Unis,
et plusieurs banquets ont lieu chez diverses
notabilités yankees.

« Sont-ils assez heureux ces Américains de
pouvoir fêter l'anniversaire de leur liberté ?
Pour nous, il ne nous reste plus guère d'autre
liberté que celle de fêter la shah de Perse. »

On lit dans le XIX^e Siècle :

« Le Journal officiel d'hier matin publiait
la nomination de M. Paul d'Hormoys à la
préfecture de Chaumont.

« Ce nom de Paul d'Hormoys, si nous som-
mes bien informés, est un nom de guerre. Il
couvre, sans le cacher, M. Eugène Lambert,
ancien employé des affaires étrangères, des
finances et même de l'Opéra.

« Convient-il que les actes officiels d'un
préfet soient signés d'un pseudonyme, comme
les vaudevilles du théâtre Déjazet ? Et l'admi-
nistration française est-elle un bal masqué ? »

On raconte que M. Eugène Lambert a été
créé chevalier de la Légion d'honneur sous son
vrai nom, et tout récemment officier du même
ordre sous son pseudonyme : Paul d'Hormoys.
Le prendrait-on pour deux personnes diffé-
rentes à la Grande-Chancellerie ?

Le Siècle complète les renseignements don-
nés sur le nouveau préfet en disant qu'il a
coté le journalisme comme reporter de cer-
tains journaux à scandales. Il a suivi l'impé-
ratrice dans le cours de quelques pérégrina-
tions pour composer ses *traits d'esprit* et
révéler aux populations l'éclat et le nombre
de ses toilettes.

Au 4 Septembre, on le nomma préfet de la
Corse, mais Gambetta reconnaissant son inca-
pacité le révoqua.

Tels sont les états de service du nouveau
préfet de la Haute-Garonne.

Parmi les préfets révoqués se trouve M.
Rousseau, préfet de l'Ain. Le Progrès de l'Ain
dit à ce propos :

« Cette révocation de M. Rousseau ne nous
étonne nullement ; depuis le 24 mai elle était
prévue et attendue. Un instant, pourtant, nous
avons espéré que M. Rousseau serait conservé
au département où il a pendant deux ans
concilié l'esprit de tout le monde ; nous ne
voyions pas figurer son nom sur les listes de
proscription dressées par certains journaux
de l'ordre moral et nous pensions que son
origine républicaine avait été oubliée.

« On nous dit, et nous avons de la peine à
le croire, que MM. Cottin et Lucien Brun ne
sont pas étrangers à la révocation de M. Rou-
seau. On raconte même que MM. Rive et
Germain, étant allés au ministère pour deman-
der son maintien, au nom des intérêts du
département, il leur fut répondu qu'il était
indispensable que M. Rousseau s'en aille,
qu'on avait réclamé avec instance son éloigne-
ment.

Nous apprenons, dit le *Républicain de la
Dordogne*, d'une source certaine, qu'une nuée
de mouches bonapartistes s'est abattue sur nos
campagnes. Ces espèces de commis-voyageurs
se présentent chez nos braves paysans en qua-
lité de courtiers acheteurs de denrées, ils
vont même jusqu'à offrir un certain prix des
récoltes qui sont encore sur pied (sans donner
d'arrhes, bien entendu), puis ils engagent la
question politique, et finalement ils annon-
cent le retour prochain du fils du traître de
Sedan.

Le Rappel annonce que la commission Ham-
berger, nommée il y a plus d'un an pour exa-
miner la proposition de communication des
dossiers des capitulations et notamment de
celle de Metz, va se réunir prochainement.
Elle doit délibérer sur la question de savoir
s'il y a lieu de demander au nouveau gouver-
nement quelle attitude il compte prendre vis-
à-vis de l'affaire Bazaine, et s'il se propose
de donner à ce grand procès les suites qu'il
compte.

On doit télégraphier à Alger, au général
Chanzy, président de la commission, pour lui
demander son avis.

Il paraîtrait que le gouvernement actuel
trouverait que les journaux ne sont pas en-
core assez durement traités par l'état de si-
gée, les procès, les amendes, l'impôt sur le pa-
pier, etc.

Le conseil supérieur du commerce qui s'est
réuni hier matin, vient, dit-on, d'être saisi
d'un nouveau projet d'impôt qui frapperait le
papier d'un surcroît de dix millions.

Ces messieurs ont chacun leur industrie.
Si on la frappait du vingtième des impôts
qu'on inflige à la presse, ils jetteraient les
hauts cris.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

Un abonné du Progrès de l'Est écrit à ce
journal qu'il y a deux mois le nouveau curé
de sa commune a voulu imiter le terrible
évêque de Poitiers, le panégyriste du fameux
zouave pontifical. Il a baptisé en grande pompe
un jeune protestant de seize ans, réfugié
chez les sœurs et venue on ne sait d'où. Il fit
l'éloge de la nouvelle catéchisme et la proposa
pour modèle à toutes les jeunes filles du vil-
lage. Malheureusement celles-ci ne purent
pas profiter de l'exemple, car la gendarmerie
a fait une descente ici pour s'emparer du mo-
dèle et le conduire en prison.

La pieuse convertie était simplement une
aventurière condamnée, le 6 décembre der-
nier, à six mois d'emprisonnement par le tri-
bunal de la Seine.

quelles peut conduire un régime qui craint les
révélations, écarte les critiques et impose si-
lence à un élatre contrôle, nous réclamons
la lumière, sans esprit de parti et sans autre
ambition que celle d'épargner à la France de
nouveau abus et de nouveaux maux.

La liberté est bienfaisante à quelque point
de vue qu'on se place. De même que les véri-
tés morales et politiques ne peuvent s'accré-
diter sans discussion, de même, les erreurs les
plus funestes ne vivent que par le mystère et
ne résistent pas à la publicité.

Tandis que le bon plaisir arrête, sous une
apparence de légalité, la propagande d'écrits
utiles et courageux, suspects d'opposition au
pouvoir, la nécessité d'autorisation et l'es-
tampille n'empêchent point la distribution des
livres les plus odieux, des écrits les plus im-
morales, des libelles les plus diffamatoires.

La liberté tient un pays en éveil et assure
sa grandeur, la compression le corrompt ou le
conduit à l'indifférence politique.

Le mot de Mirabeau sera éternellement
vrai : *étouffer un écrit, c'est tuer la raison
elle-même*, car le bon sens public qui s'appro-
prie promptement les vérités éclatantes, suffit
à faire justice des doctrines sans avenir, con-
traires aux droits imprescriptibles des sociétés
et des individus.

En quel temps vit-on la presse obtenir une
action effective et durable si elle n'exprimait
point la véritable opinion du pays ? Et en quel
temps vit-on les sincères défenseurs du régime
parlementaire redouter d'entendre les conseils
de la nation ?

Permettre la libre expansion des idées, c'est
préparer loyalement le verdict souverain du
suffrage universel ; au contraire, priver la
presse de toute garantie, la soumettre au ca-
price des fonctionnaires, c'est favoriser l'in-
trigue et rendre possibles tous les attentats
contre la patrie.

« Avez-vous besoin d'une bonne institution ?
« disait Siéyès, laissez la presse pour servir
« de précurseur, laissez les écrits des citoyens
« éclairés disposer les esprits à sentir le besoin
« du bien que vous voulez leur faire ; et qu'on
« y fasse bien attention, c'est ainsi qu'on
« prépare les bonnes lois : c'est ainsi qu'on
« produit tout leur effet, et que l'on épar-
« gne aux hommes le long apprentissage des
« siècles. »

Nous paraissions avoir tellement oublié ces
vérités, incontestées au moment de la Révo

M. L. Mie a répliqué au nom de ses clients qu'il a fait bonne et prompte justice des attaques dont ils ont été l'objet de la part de M. Laurier. Sa conclusion est la suivante :

Non contents de voler tout le poisson qui se trouvait dans un bateau de pêche appartenant à M. Dupoirieux, des malfaiteurs ont brisé l'ancre, et la barque, allant à la dérive depuis le quai Perrache où elle était attachée, s'est venue échouer sur le territoire de Saintons.

Les voleurs ont emporté en même temps un rachat et un marteau.

réquète de MM. les curés de Peron et de Saint-Jean-de-Gonville, pour y répondre du délit de diffamation envers lesdits curés et s'entendre condamner à 4,000 fr. de dommages-intérêts, sans préjudice de l'amende et de la prison, édictées par la loi.

« 4,000 fr., c'est un beau denier ; aussi, bonnes âmes, qui vous êtes déjà ou qui devez vous consacrer bientôt au Sacré-Cœur de Jésus, priez pour le Progrès de l'Ain.

« Priez aussi pour M. le curé Brametel, de Saint-Jean-de-Gonville, que nous allons inviter à notre tour, aussi par exploit d'huissier,

émoulin, afin de suivre de pres cette instruction
qui ne peut se terminer que par une ordonnance de non-lieu et la mise en accusation de l'ouvrier charron.

« Espérons que la politique n'est pas si mobile de cette singulière poursuite.

« Recevez, etc. M...

Bulletin commercial

Havre, 2^e juillet.

Cotons. — Bien que sans le moindre entrain

On votera la loi avant les vacances. (Allo) les députés de la coalition parcourent leurs départements, et donneront aux ministres toutes les indications nécessaires pour la nomination des maires.

Les bonapartistes poussent à la roue; ont déjà prévu qu'eux seuls pourraient tirer profit de cette mesure. Les maires étaient sous l'empire, le principal rouage électoral; on les avait choisis avec soin, dressés à la b

« Etant, ces jours derniers, rentré chez lui l'improviste, il trouva, paraît-il, sur une cheminée un billet à l'adresse de sa femme. C'était une demande de rendez-vous. M. X... partit en train de Paris et rencontra, gare Saint-Lazare, l'officier en question. Il l'apostropha de laçon la plus violente, et alla même, nous assure-t-on, jusqu'à lui arracher sa décoration. Un duel s'en suivit à quelques jours de là. Atteint de la façon la plus grave, l'officier, d'après les uns, se trouverait à toute exactimité, d'après les autres, aurait déjà rendu le dernier soupir... »

PAR BOULADE, ING.-OPTICIEN

BOURSE DES VALEURS
DU 5 JUILLET 1872

Clôture d'hier	VALEURS	P. G. aujourd.	D. G. aujourd.
56 30	3 0/0 Français.	56 35	56 3 3
90 95	5 0/0 Emprunt 1871.	90 95	90 9 3
91 77	5 0/0 Emprunt 1872.	91 80	91 7 7
64 05	5 0/0 Italien.	64 89	61 7 7
235	Banque de France.	4235	4210 1/2
710	Crédit foncier		
477 50	Crédit mobilier.	405	407 5/8
683 75	Crédit lyonnais.		
569	Société générale.	562 50	
440	Mobilier espagnol.	425	
825	Orléans.		
858 75	Paris à Lyon et Médit.	858 75	
790 25	Antichien-Est.	770	767 5/8
440	Autrichien nouveau.		
440	Lombards.	442 50	442 5/8
440	Canal de Suez.	476 50	467 5/8
440	Délégations.	442 50	445
92 5/8	Consolidés.	92 3/4	92 3/4

1000

ut ! Et la réunion du Centre-Droit de dire
amen ! Elle a même chargé son bureau d'
prier le gouvernement de déposer un projet d'

Les décentralisateurs se sont convertis à la doctrine d'un pouvoir fortement centralisé.

as assez d'imprécations contre les maires
ommés par le pouvoir qui exerçaient, à peu
près partout, une pression scandaleuse sur les

contre la centralisation, contre les maires
imposés par le pouvoir.

C'est là ce que ces membres appellaient la

On votera la loi avant les vacances. Alors

Les bonapartistes poussent à la roue; ils ont déjà prévu qu'eux seuls pourraient tirer

profit de cette mesure. Les maires étaient sous l'empire, le principal rouage électoral et on les avait choisis avec soin, dressés à la be-

4 3 3 3

le 11 juillet courant, devant l'

nnier à 4,000 fr. de dommages-intérêt
préjudice de l'amende et de la
es par la loi.
000 fr. c'est un beau denier.

Je n'irai pas à la messe, mais j'irai à la messe de Jean-de-Gonville, que nous allons faire à notre tour, aussi par exploit d'huissier. Il paraîtra le même vendredi 11 juin.

« Cet acte se passe d
nous ne pouvons nous e

par les faits, et que plu-
rables de Mercurol et d'
partis pour Heloux.

« Espérons que la
mobile de cette singulière
« Recevez, etc.

Cotons.— Bien que s' le marché a été cepend

commentaires, mais
apêcher de dire que

Pour e
nommer

politique n'est pas le
e poursuite.

Havre, 3 juillet.

aires nommés par le pouvoir!

l'ordre moral consiste à se faire respecter.
réputés.

nts, et donneront aux mairies les indications nécessaires pour la

ire, le principal rouage électon
it choisis avec soin, dressés à la
sont encore aujourd'hui redou

X Dépêches du soir
Paris, 5 juillet, 12 h. 5 m.

Alérgenos du sol

demandant de rendre au gouvernement les nominations des maires. A la suite de cette démarche la loi municipale co-

Aux Communes, M. Enfield a dit que le traité de commerce anglo-français signé en novembre 1860, lors de la

Les gouvernements sont en communication constante pour un arrangement

la classification des marchandises, sera surveillés par un ambassadeur anglais

de lundi la loi sur l'organisation minière. Elle a voté un crédit pour les milles des déportés en Calédonie. L'A

M. La Bouillerie a promis de prendre l'avis du conseil sur la tarification de

FAITS DIVERS

depuis quelque temps sa femme de ne pas é
insensible aux avances d'un jeune officier
hussards qui a quitté il y a quelques mois
garnison de Saint-Germain.

une demande de rendez-vous. M. X... prit
train de Paris et rencontra, gare Saint-Laza
l'officier en question. Il l'apostropha de la
çon la plus violente, et alla même, nous

mité, d'après les autres; aurait déjà rendu
dernier soupir.

